



Jour solidarité travaillé sur un jour férié

Par **elodieler**, le **07/06/2013 à 22:22**

Je travaille dans un magasin ayant la convention collective 3065 . J'ai travaillé le 9 mai donc sur un jour férié pour donner 7h de solidarité , mais il m'ont enlevé 7h de mes compensations malgré tout.
Est-ce normal?

Par **janus2fr**, le **08/06/2013 à 08:12**

[citation]mais il m'ont enlevé 7h de mes compensations malgré tout. [/citation]
Bonjour,
Vous pouvez préciser ce que vous voulez dire par là ?

Par **elodieler**, le **08/06/2013 à 08:54**

bonjour,
Les 7h de compensation sont des heures qu'il me doivent , il ne paie pas les heures supplémentaires (je suis à 35h).
Toutes heures effectuées au delà de 35h sont mise dans un compteur et sont à récupérer.
Petite question supplémentaire: a-t-il le droit de nous faire travailler les jours fériés sans supplément de salaire ou d'heures à récupéré?
Merci pour vos réponse.

Par **janus2fr**, le **08/06/2013 à 09:18**

Donc si je comprends bien, vous avez travaillé normalement le 9 mai au titre de la journée de solidarité et on vous a pris en plus, 7h00 sur vos heures à récupérer.
On ne peut pas vous compter 2 journées de solidarité (du moins pas encore !).
Etes-vous sur que le 9 mai était la journée de solidarité ou simplement un jour de travail comme les autre ?

Par **elodieler**, le **09/06/2013 à 10:35**

Oui je suis sur de cela. Sur cette journée ma responsable a bien enregistré informatiquement : le 9 mai 7h heures solidarités.

Par **janus2fr**, le **09/06/2013** à **10:49**

Donc il y a eu une erreur, si les 7h00 travaillées le 9 mai sont la journée de solidarité, vous demandez à l'employeur de vous recrediter les 7h00 prises sur vos heures à récupérer.

Par **elodieler**, le **09/06/2013** à **14:31**

ok merci de votre réponse.